

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le 15 février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mesdames HARAUX Ludivine, MOUSSET Valérie, DUBOIS Annabelle, ALEXANDRE Mélanie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise,

Messieurs HARAUX Aimé, YARD Jean-Luc, HÉRISSON François, MOREAU Jacky, LECOURT Jacques, COLIN Jean-Emmanuel, BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril,

Etaient absents/excusés :

Madame ERNST-SCHONBERG Sophie (pouvoir à Monsieur MIRIANON Cyril),

Etaient absents :

Madame Alexandre Mélanie, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2020,

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque.

Approbation du procès-verbal:

Contre : 0
Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0

2. Règlement intérieur,

Madame le Maire expose que depuis le 1^{er} mars 2020, dans les communes de 1000 habitants et plus le conseil municipal doit établir un règlement intérieur.

Le projet de règlement a été transmis à l'ensemble des conseillers, il a été établi à partir de modèle créé par la préfecture et l'AMF.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

Contre : 0
Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0

3. Commissions municipales, (remplacement d'un élu démissionnaire).

Madame le Maire rappelle que le conseil en date du 23 juin 2020 a délibéré pour la création et la désignation des membres des commissions communales, suite à la démission de Madame Dubos Claudine, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions communales suivantes :

- Administration et personnel, (DUBOS Claudine, HARAUX Aimé, DUHAMEL Sophie, COLIN Jean-Emmanuel, MOREAU Jacky, ERNST-SCHONBERG Sophie).
- Urbanisme et PLU, (HARAUX Aimé, DUBOS Claudine, HÉRISSON François, COLIN Jean-Emmanuel, MOREAU Jacky, MIRIANON Cyril)
- Enfance Jeunesse, (DUBOS Claudine, MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie, ALEXANDRE Mélanie, BAUDEL Aymeric)

Pour rappel, la désignation doit être effectuée à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

Madame le Maire demande au conseil s'il est d'accord à l'unanimité pour procéder au vote à main levée, sinon le vote se fera au bulletin secret :

Contre : 0
Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Pour la commission administration et personnel : Madame Alexandre Mélanie,
- Pour la commission urbanisme et PLU : Monsieur Lecourt Jacques,
- Pour la commission enfance Jeunesse : Monsieur Haraux Aimé,

Madame le Maire propose de passer au vote :

Contre : 0
Pour : 12
Abstention : 3 (dont 1 pouvoir)

Sont élus :

- Pour la commission administration et personnel : Madame Alexandre Mélanie,
- Pour la commission urbanisme et PLU : Monsieur Lecourt Jacques,
- Pour la commission enfance Jeunesse : Monsieur Haraux Aimé,

4. Election d'un membre du CCAS, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Madame le Maire rappelle que le conseil en date du 23 juin 2020 a désigné les membres du CCAS, suite à la démission de Madame Dubos Claudine, il convient de procéder à son remplacement.

Pour mémoire sont élus :

- DUBOS Claudine, MOUSSET Valérie, HARAUX Aimé, ALEXANDRE Mélanie, LEMOINE Françoise, ERNST-SCHONBERG Sophie

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Madame Dubois Annabelle.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Contre : 0
Pour : 12
Abstention : 3 (dont 1 pouvoir)

Est élue :

- Madame Dubois Annabelle.

5. Election de délégués au sein du Sivom, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Madame le Maire rappelle que le conseil en date du 23 juin 2020 a désigné les membres du Sivom, suite à la démission de Madame Dubos Claudine, il convient de procéder à son remplacement.

Pour mémoire sont élus :

- Délégués titulaires : HARAUX Ludivine, DUBOS Claudine, DUHAMEL Sophie, HARAUX Aimé
- Déléguée suppléante : ALEXANDRE Mélanie

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Madame ALEXANDRE Mélanie,

Madame le Maire propose de passer au vote :

Contre : 0
Pour : 12
Abstention : 3 (dont 1 pouvoir)

Est élue :

- Madame ALEXANDRE Mélanie,

Par conséquent, il convient de procéder à la désignation d'un délégué suppléant,

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Madame DUBOIS Annabelle

Madame le Maire propose de passer au vote :

Contre : 0
Pour : 12
Abstention : 3 (dont 1 pouvoir)

Est élue :

- Madame DUBOIS Annabelle

6. Election d'un membre au sein de la commission d'appel d'offre, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Madame le Maire rappelle que lors du conseil du 7 juillet 2020 ,le conseil a désigné les membres de la commission d'appel d'offre, suite à la démission de Madame Dubos Claudine, il convient de procéder à son remplacement, en tant que délégué suppléant.

Pour mémoire sont élus :

- **délégués titulaires** : François HERRISSON, Jacky MOREAU, Aymeric BAUDEL
- **délégués suppléants** : Sophie DUHAMEL, Claudine DUBOS, Cyril MIRIANON

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Monsieur Lecourt Jacques.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Contre : 0
Pour : 12
Abstention : 3 (dont 1 pouvoir)

Est élu :

- Monsieur Lecourt Jacques.

7. Election d'un représentant de la commune au sein de l'EICAPER, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Madame le Maire rappelle que le conseil en date du 28 mai a désigné les membres de l'EICAPER, suite à la démission de Madame Dubos Claudine, il convient de procéder à son remplacement.

Pour mémoire sont élus :

- Mesdames HARAUX Ludivine, DUBOS Claudine et MOUSSET Valérie

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Madame ALEXANDRE Mélanie,

Madame le Maire propose de passer au vote à bulletin secret :

Candidat	Suffrages obtenus
ALEXANDRE Mélanie,	12
Votes blancs	3
Votes nuls	0

Est élue :

- Madame ALEXANDRE Mélanie,

8. Autorisation d'utiliser les crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2020,

Madame le Maire expose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise l'utilisation des crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2020 (chapitre 20 et 21), dans les conditions suivantes :

	DEPENSES	INVESTISSEMENT			
		2020			2021
		BP	CR	TOTAL	ANTICIPE
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	140 840,00 €	2 160,00 €	143 000,00 €	35 210,00 €
		150 840,00 €	2 160,00 €	153 000,00 €	37 710,00 €

Après en avoir délibéré, Le conseil autorise l'utilisation des crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2020 à hauteur de 37 710,00€.

Contre : 0
 Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
 Abstention : 0

9. Vote des pass-associatifs,

Madame le Maire propose de verser à chaque association au titre des pass-associatifs pour la saison 2020-2021, les montants suivants :

ASSOCIATIONS	2020/2021	
	Nombre de Pass	Montant
ASCM	201	1 005,00 €
ASCM BADMINTON	49	196,00 €
ASCM GYMNASTIQUE	146	584,00 €
ASCM JUDO	109	436,00 €
ASCM MUSCULATION	20	80,00 €
ASCM YOGA	28	112,00 €
BIBLIOTHEQUE	130	520,00 €
CCF2M	20	80,00 €

CLUB AGE OR	286	1 144,00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	17	68,00 €
TOTAL	1 006	4 225,00 €

Madame le Maire rappelle que lors du conseil du 21 juin 2018, le conseil a délibéré l'octroi d'un euro supplémentaire à l'ASCM par adhérent manémontais, l'ASCM a donc perçu 804€ au titre des pass et 201€ au titre de l'euro supplémentaire soit 1005€.

Contre : 0
 Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
 Abstention : 0

10. Dispositif de soutien aux associations communales,

Madame le Maire expose, que la métropole par délibération en date du 9 novembre 2020, à mis en place un fonds d'aide aux associations communales.

La commune de Montmain dispose d'une enveloppe de 2 955.53€, la commune percevra la somme en 2 fois un premier versement de 1 882.53€ et un second de 1 073,00€.

Madame le Maire propose de reverser l'intégralité de cette aide à l'ASCM, en 2 fois, à chaque versement de la part de la métropole.

Pour information la commune a perçu le 1^{er} versement de 1 882.53€.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal autorise le versement à l'ASCM du fonds d'aide aux associations communales.

Contre : 0
 Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
 Abstention : 0

11. Aides exceptionnelles aux associations,

Madame le Maire, propose au vu du contexte sanitaire de réaliser une aide exceptionnelle aux associations de l'ASCM.

Il est proposé une aide globale de 3 000,00 € à l'ASCM, qui répartira cette somme aux différentes sections en fonctions de leurs besoins.

Un tableau récapitulatif détaillé sera demandé à Madame la présidente de L'ASCM, concernant la répartition de cette somme aux différentes sections.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'accorder une aide de 3 000,00€ à l'ASCM.

Contre : 0
 Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
 Abstention : 0

12. Convention de mise à disposition d'équipement de protections et de produits sanitaires en lien avec une épidémie ou pour sa prévention sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Madame le maire expose que pour faire face à la crise sanitaire la Métropole Rouen Normandie a lancé une consultation par accords cadre sous la forme de marchés subséquents selon la réglementation de la commande publique afin de procéder à l'achat d'équipements de protections et de produits sanitaire en lien avec l'épidémie.

La Métropole Rouen Normandie propose à ses communes membres qui le souhaitent de faire pour leur compte, l'achat de ces fournitures afin de satisfaire leurs besoins face à la lutte contre la Covid-19. Les acquisitions seront facturées à prix coutant.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

Contre : 0
Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0

13. Convention de mise à disposition de services – distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés,

La convention de mise à disposition de service avec la Métropole concernant la distribution de documents liés à la collecte des déchets ménagers est arrivée à échéance, il convient de délibérer afin de renouveler cette convention et d'autoriser Madame le Maire à signer la celle-ci.

Si la Commune vote pour le renouvellement, elle devra distribuer l'ensemble des documents d'informations destinés aux habitants concernant la collecte des déchets ménagers, elle percevra en contrepartie 0.15€ par foyer et distribution. Sinon la métropole fera appel à une entreprise extérieure pour la distribution de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de service avec la Métropole et autorise Madame le Maire à signer cette dernière :

Contre : 0
Pour : 15 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0

14. Questions diverses :

- Sans objets.

Madame le Maire souhaite faire part de plusieurs informations aux conseillers municipaux :

- Madame le Maire expose que la commune de Mesnil-Raoul a délibéré pour modifier la participation de la commune aux différents centres de loisirs.

Dorénavant la commune de Mesnil-Raoul, remboursera de la façon suivante :

La commune remboursera la différence entre le tarif habitants et extérieures au maximum 4€ par jour et par enfant pendant les vacances scolaires et de 2€ pour les mercredis et de 1€ pour les mercredis en demi-journée.

- Madame le Maire informe que la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 supprime la taxe communale sur les opérations funéraires.

Par conséquent la taxe d'inhumation de 120,00€, sur la commune de Montmain est supprimée.

- Madame le Maire cède la parole à Madame Mousset Valérie afin de faire le point sur le dossier d'accessibilité handicapé de la commune de Montmain.

Madame Mousset expose que la commune a reçu un courrier de la préfecture de Rouen concernant le suivi de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) de la commune suite à l'envoi par nos services en fin d'année 2020, d'un bilan à mi-parcours.

L'achèvement des travaux est prévu au 1^{er} septembre 2022.

Concernant les établissements :

L'Eglise : Les allées vont être goudronnées et un seuil de la porte va être réalisé

La crèche : une attestation d'achèvement des travaux doit être transmise en Préfecture.

La Bibliothèque : une mise en place du mobilier reste à acquérir et une sonnette doit être posée.

L'Ecole : La signalétique doit être posée et les grilles caniveaux doivent être remplacées.

Il y a deux points à voir avec la préfecture :

- le parking de la salle des fêtes, au sujet du nombre de place PMR.

- La salles des Associations : Le dossier a été refusé par la Préfecture, nous devons revoir ce dossier avec elle.

- Madame le Maire informe que la Métropole s'est déplacée pour faire le tour de la Commune. Le parking de la mairie va être agrandi, 8 places supplémentaires vont être créées dans les semaines à venir.

Une étude va être réalisée concernant le chemin des Forrières, celui-ci étant très détérioré, La métropole va venir faire des relevés pour chiffrer et faire un état des lieux des travaux.

Le gros chantier de la Commune sera la réfection de tout l'ensemble de la place Otzen

Nous avons eu aussi des réunions avec la Métropole sur place concernant le placement des abris bus afin de respecter les normes de sécurités routières.

Un état des lieux a été effectuer pour la localisation des nouvelles poubelles dans la commune.

Nous avons encore quelques projets en cours pour la Route de Lyons qui est dans un état catastrophique. Mon prédécesseur avait fait des travaux inappropriés par rapport aux normes de sécurité. Actuellement la métropole est malheureusement débordée par les risques d'inondation, le bitume de la Route de Lyons se soulève avec les pluies abondantes. De la gravelle y est déposée pour le moment.

- J'ai reçu un mail de Monsieur Baudel pour le bulletin municipal, celui-ci s'étonne que nous n'ayons pas mis son article, sauf que celui-ci lui a été demandé et que cet article ne nous a pas été transmis.

Nous avons donc répondu à Monsieur Baudel.

Le Mr de Monsieur l'a beaucoup froissé, je lui ai répondu dans ce sens.

M. BAUDEL : Est-ce-que vous pourriez ne pas déformer mes propos, je n'ai pas été froissé, j'ai simplement demandé, si on pouvait utiliser M. plutôt que Mr.

Mme HARAUX : Madame Mousset Valérie a fait son travail, en demandant à la commission les idées d'articles à paraître, et à ce jour nous n'avons toujours rien reçu. Effectivement Madame MOUSSET Valérie n'a pas envoyé la maquette parce qu'on a préparé cette gazette à 3. Il a fallu la créer rapidement car le mois de janvier passe très vite.

Il faut savoir qu'en Mairie il n'y a pas que cela à faire. Monsieur BAUDEL n'avait qu'un article à nous transmettre, nous l'attendons toujours.

Maintenant la dernière réponse que vous m'avez faite c'est que vous alliez me mettre au Tribunal Administratif, faites-le puisque nous n'avons pas d'article. Je vois bien que vous aimez vous exprimer, que vous avez besoin de cela pour votre bien être certainement. Je constate que vous préféreriez l'expression écrite que le dialogue oral pour ma part, je vous réitère ma proposition de venir en mairie pour vous exprimer.

M. BAUDEL : Moi, j'ai fait des remontés suite à la lecture du montmain magazine, il ne me semble pas qu'elles aient été ni outrancières, ni préjugé d'un mauvais travail de la commission communication.

Mme HARAUX : Ecoutez Monsieur BAUDEL, vous répondez à côté de la question, je vous ai demandé où était l'article et vous partez sur un autre sujet.

J'adore lire vos textes, nous par contre nous n'avons pas l'air d'être très bon, mais c'est quand même le 2^{ème} mandat.

On n'est vraiment pas très bon, mais si vous aviez participé à l'élaboration de la gazette celle-ci aurait été mieux formulée.

Pour conclure : je peux vous dire que nous attendons toujours votre article.

M. MIRIANON : Madame MOUSSET a envoyé un mail à Monsieur Baudel, uniquement.

Mme MOUSSET : Ce mail a été envoyé à l'ensemble des membres de la commission.

M. MIRIANON : Moi, je ne fais pas partie de la commission, comment je peux savoir que vous attendez un article. J'ai appris que vous attendiez un article qu'à partir du moment où Monsieur Baudel vous a transmis un mail et m'a mis en copie. Moi aussi j'ai le droit de m'exprimer sans passer par Monsieur Baudel. Je vous demande de nous écrire à tous les trois.

Mme HARAUX : Non, vous ne faites pas partie de la commission.

M. MIRIANON : Mais ce n'est pas dans le cadre de la commission. C'est la parole de notre groupe d'élus.

Un autre point, vous dites que l'on ne peut pas faire de commission au vu des conditions sanitaires, je suis d'accord avec vous, mais ne serait-il pas possible d'envisager de se réunir en distanciel.

Mme HARAUX : On ne fait pas de distanciel, il y a des conseillers âgés et qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, ou qui n'en sont pas équipés. Ma réponse, c'est que j'attends l'article si vous voulez un article, vous le faites, on vous l'imprimera puis vous le distribuez.

M. BAUDEL : Très bien, merci pour cette solution. Mais, je tenais à dire que le travail de Madame Mousset n'est aucunement remis en cause.

M. MIRIANON : Le Maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le ou les groupes représentés au Conseil Municipal au moins cinq jours avant la date limite de dépôt des textes prévus pour le journal municipal. Donc on est bien d'accord que c'est le groupe et non le membre de la commission qui doit recevoir le mail.

Deuxième point, on a été sollicité une fois l'été dernier pour distribuer des documents, nous avons répondu positivement. Depuis nous n'avons pas été sollicités, donc je trouve un peu déplacé de nous reprocher de ne pas distribuer.

Mme ALEXANDRE : Vous avez reçu un mail comme toute la commission communication. Pas une fois vous êtes venus en mairie, ni avez appelé pour demander des informations sur les articles à paraître. Vous venez nous faire des réflexions sur le fait de ne pas avoir mis votre article, alors que nous n'avons jamais eu de réponse au mail depuis le 21 décembre.

Mme HARAUX : Monsieur BAUDEL, vous m'avez également interrogé concernant l'aide des élus qui propose leur conseil dans divers domaines.

Mr BAUDEL : oui, je voulais m'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts en raison des professions de certains élus de votre liste et que ceci ne contrevienne pas à la charte de l' élu local.

Vous m'avez assuré que non, j'en prend acte et je ne reviens pas dessus.

Mme HARAUX : Vous avez le droit de mettre votre article. Il n'y a pas de problème. Il n'y avait aucune intention de vous empêcher de diffuser celui-ci, je veux que vous le compreniez.

M. BAUDEL : On est heureux de le savoir.

Mme HARAUX : La preuve, pour le marché, Monsieur MIRIANON m'a demandé des informations, je lui ai transmis et nous les avons fait paraître dans le Montmain magazine. Comme je vous l'ai dit à maintes reprises la Mairie est ouvertes.

Oui, vous vous êtes rendus compte que je n'assistais pas aux vidéoconférences de la Métropole, Oui c'est vrai.

M. BAUDEL : Si vous pouviez nous dire qu'elle est votre position sur le contournement.

Mme HARAUX : Le contournement EST, c'est politique, la gauche est contre, la droite est pour. Je ne souhaite pas voter pour ce projet qui est totalement politique, je ne fais partie d'aucun groupe. A la Métropole, tout ce qui est gérer est politique. Moi, je préfère travailler en contactant Monsieur le Président, pour discuter avec lui des besoins de la Commune.

M. BAUDEL : Maintenant, nous avons compris pourquoi vous ne souhaitez pas participer, le problème est réglé.

Mme HARAUX : Je préfère participer aux réunions de petites communes et voir les responsables de la Métropole en Mairie ou sur le terrain afin de résoudre divers travaux ou actions pour la Commune.

M. BAUDEL : Madame HARAUX, les questions que l'on vous pose, n'y prêtez pas d'arrière-pensée. Quand on vous demande pourquoi vous ne participez pas ou peu aux réunions de conférence Métropolitaine et non pas le travail à la Métropole, on voit bien qu'il y a un travail sur la commune.

Lors du précédent conseil, nous avons bataillé sur les subventions aux associations, vous me l'avez rappelé puisque j'avais fait un savant calcul de proportionnalité, Monsieur HARAUX m'avez expliqué que si je venais en mairie, peut-être que je comprendrais mieux que les finances de la commune ne permettaient pas que l'on donne 500.00 € et aujourd'hui on donne 3 000.00 €.

Je suis ravi et que peut-être, qu'on ait participé à cela et je suis fière de ce travail-là, mais vous ne nous avez pas consulté.

Mme HARAUX : On ne vous a pas consulté parce qu'on pensé que vous alliez être d'accord.

M. BAUDEL : On était d'accord pour 500,00€ on n'allait pas être contre 3 000.00 €.

Mme HARAUX : C'est une aide d'urgence, au vu de la situation sanitaire et malgré ce qui est dit, nous ne sommes pas contre les associations.

La séance est levée à 20 h40.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil